



SSMNB et SCFP 4848

Le 15 avril 2019
de 10 h à 14 h



Membres présents

SCFP	Andrew McLean	Greg McConaghy
	Joe Cormier	Sam Leblanc
	Steve Hebert	Bryan Harris
	Yanick Mongeau	Philippe Noël
	Pat Hepditch	Chris Wall
SSMNB	Beth Simkins-Burrows	J-P Savoie
	Robin O'Hara	Craig Pierre
	Jacques Charest	Michel Gravel
	Paul Boudreau	Caroline Lumsden

Membres absents

SCFP		
Invité		
Secrétaire de séance	Caroline Lumsden	

1. Ouverture de la séance à 9 h 56.
2. Présentation des nouveaux membres.
3. Approbation du procès-verbal de la réunion de janvier.
4. Approbation de l'ordre du jour
 - a. Suivis de la réunion d'octobre
 - i. **Processus d'établissement des horaires et de rappel au travail – SSMNB**

Une réunion entre le SCFP et SSMNB a été tenue et des modifications ont été apportées. Le SCFP a entendu dire que les coordonnateurs paramédicaux (CP) par intérim ne sont pas utilisés. À cause d'un problème dans TeleStaff, la liste des CP par intérim ne se crée pas correctement. Le SCFP va commencer à déposer des griefs.

Suivi : Beth discutera des CP par intérim avec Mike.
 - ii. **Suppléant au protocole d'entente – SCFP**

La question est en suspens pour l'instant.
 - iii. **Remboursement des cotisations professionnelles – SSMNB**

EM/ANB aimerait plus de cohérence avec les RRS. SSMNB a vérifié auprès d'Horizon quel est son processus actuel pour le remboursement des cotisations. EM/ANB suit le même processus et continuera de le faire.



Suivi : Beth fera le suivi auprès du Service de la paye en ce qui concerne la date du remboursement. Elle vérifiera aussi qui paie les cotisations pour les employés d'ANB en détachement à SSMNB.

iv. Travailleur paramédical sans partenaire – SSMNB

Le SCFP convient qu'un travailleur paramédical sans partenaire peut répondre à un appel.

Suivi : J-P planifiera une réunion en mai 2019 avec le ministère de la Santé et y invitera Greg, Sam et Beth.

v. CGCM et conditions météorologiques défavorables – SSMNB

Décision : Après discussion avec Matt, J-P a décidé que l'entreprise couvrira le salaire du travailleur paramédical qui ne peut pas regagner sa station en raison de conditions météorologiques défavorables.

Suivi : Les Opérations rédigeront une politique à cet effet d'ici le 31 mai 2019.

vi. Fin des quarts pour la couverture – SSMNB

La politique a été mise à jour.

Suivi : Michel enverra une copie de la politique à Beth, qui la transmettra au SCFP d'ici le 22 avril 2019.

vii. Congé de maladie – billet de médecin exigé – SSMNB

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick améliore le Programme de soutien à l'assiduité et prévoit son pré-lancement en juin. Il n'y a pas de problème à ce qu'un représentant du gouvernement parle au SCFP.

Suivi : Beth fera le suivi auprès du Conseil du Trésor en mai.

viii. Assignation des pauses-repas – SSMNB

La question est en suspens pour l'instant.

ix. Poste routier (Fredericton) – SSMNB

Matt devait en discuter avec le ministère de la Santé. J-P croit comprendre que nous avons des fonds pour un seul poste, et non deux.

Suivi : J-P fera le suivi d'ici le 31 mai 2019.

x. Uniformes – SSMNB

Il y a toujours deux chemises différentes (une blanche et une bleue) sur le site Web, et le personnel ne peut actuellement en commander plus de cinq.



SSMNB a envoyé le protocole d'entente sur les uniformes du CGCM à Greg, aux fins d'examen. Une note de service sera envoyée au personnel dans les prochaines semaines concernant le changement de couleur de l'uniforme.

Suivi : Paul fera le suivi auprès de Janelle au sujet des problèmes sur le site Web. Greg répondra à SSMNB au sujet du protocole d'entente sur les uniformes du CGCM d'ici le 22 avril 2019.

xi. Le point sur le système de transfert – SSMNB

À l'heure actuelle, trois répartiteurs sont affectés aux transferts. Aucune catégorie n'a encore été créée pour ce poste; ils sont toujours considérés comme des répartiteurs médicaux d'urgence. Les employés qui ont repris leurs rotations permanentes au CGCM ont reçu un préavis de deux semaines, conformément à la convention collective. La réponse aux appels du 9-1-1 se passe bien. Les retards au déchargement posent toujours problème. Un autre examen sera réalisé et un rapport produit d'ici quelques semaines. Les membres discutent de l'utilisation d'unités du PER lorsque des unités de transfert de patients (UTP) sont libres. SSMNB indique que les unités du 9-1-1 effectueront aussi des transferts. J-P aimerait former un groupe de discussion avec les personnes affectées aux UTP. Les deux parties discutent des retards au déchargement. SSMNB travaille avec les RSS et fera tout son possible pour éviter ces retards.

Suivi : Les directeurs régionaux feront le suivi concernant le processus d'inscription des patients aux services d'urgence d'ici le 31 mai 2019.

xii. Échanges de quarts – SSMNB

Beth a discuté avec le Service de la paye. Les échanges de quarts qui dépassent deux périodes de paie consécutives causeraient des problèmes pour le nivellement. Il y a eu beaucoup de roulement de personnel au Service de la paye, et des modifications alourdiraient le travail de ces employés. J-P a étudié d'autres modèles d'établissement des horaires. Il y a des problèmes pour le nivellement et les employés à temps partiel qui travaillent seulement les fins de semaine. Le SCFP demande si, dans le cadre de cet examen, SSMNB prend en considération les journées ou les soirées consécutives. Les deux parties reconnaissent que tout changement touchant l'établissement des horaires doit respecter la convention collective.

Suivi : Beth aura une nouvelle discussion avec le Service de la paye au sujet des échanges de quarts.

xiii. Politique sur les déplacements pour formation – SCFP et SSMNB

Le sujet est clos. Aucune discussion.

xiv. Comité des congés annuels – SSMNB

SSMNB et le SCFP ont discuté de quelques options. Une note sera envoyée pour annoncer que la période de demande et d'attribution des congés annuels sera prolongée. Les nouvelles dates y seront indiquées. Le processus n'a pas changé.



xv. Rapport du comité sur le recrutement et la rétention – SSMNB

Le coût a été ajouté au rapport. Celui-ci est dans les mains de la haute direction, qui doit l'approuver, peut-être demain. SSMNB travaille à quelques initiatives comme la participation à des salons de l'emploi. On a embauché un conseiller en recrutement, mis à jour le site Web et commandé des articles promotionnels.

Suivi : Beth fera le point d'ici le 22 avril 2019.

xvi. CGCM – SCFP

Le système de transfert a amélioré certains aspects au sein du CGCM (charge de travail allégée, niveaux de frustration en baisse chez les travailleurs paramédicaux affectés à des transferts).

Suivi : Le SCFP fera le suivi auprès de SSMNB pour vérifier s'il y a autre chose à faire.

xvii. Poste de Lakewood – SSMNB

C'est fait. Nous sommes dans le poste.

b. Questions soulevées par le SCFP

i. Prolongement au-delà de 16 heures de travail

Le 7 mars, un travailleur paramédical est parti pour son quart de 10 à 22 h; il a travaillé 6 heures à Saint John puis est allé à Grand Manan pour un quart de 24 heures avant de commencer sa période de rotation de 48 heures. Un autre a travaillé de 6 h à 18 h à Blacks Harbour, puis à l'île Deer, pour un total de 26,5 heures.

Suivi : Paul B. examinera les cas et fera le suivi auprès de Chris W.

ii. Pauses-repas

Le SCFP indique qu'on interrompt parfois des employés durant leur pause de 45 minutes pour les envoyer au poste. Il demande si on pourrait laisser les employés terminer leur pause avant de les envoyer à un poste routier. Ils ont droit chaque jour à leur pause de 45 minutes. C'est un problème particulier à Bathurst, où il n'y a que deux ambulances. Le volume d'appels et les unités de transfert ont eu un impact. SSMNB répond qu'il est peut-être préférable de déterminer les heures de pause repas à Bathurst. Les employés sont seulement affectés au poste prioritaire pour pouvoir répondre aux appels du 9-1-1. SSMNB s'efforcera de reporter la pause conformément à la politique. Le SCFP estime que la solution consiste à maintenir les employés à leur station, en particulier dans les secteurs où le poste se situe à proximité de la station. SSMNB déclare que les temps de chute ne sont pas bons. Le SCFP dit qu'il faut résoudre ce problème. SSMNB répond que la question est soulevée lors des réunions avec les employés. Le SCFP rappelle que quelqu'un est déjà venu examiner les temps de chute. Dans les scénarios, les travailleurs paramédicaux ne pouvaient pas le faire en moins d'une minute. C'est impossible de faire sortir une ambulance en une minute. SSMNB indique que les postes routiers ont amélioré les temps de chute.



Le SCFP demande si un employé peut demander 15 minutes pour terminer son repas s'il est en train de manger. SSMNB répond que c'est un problème, car ça entraîne un retard au poste routier et pour les éventuels appels du 9-1-1. Le SCFP déclare que l'employeur ne semble pas se soucier du bien-être des employés. Il propose que tous les employés affectés aux appels du 9-1-1 mangent à midi.

Suivi : SSMNB proposera une solution au SCFP.

iii. **Éclairage allumé à la station**

Les bases sont d'accès public. Certains responsables l'ignoraient. Le SCFP se plaint que les TPSP ont des problèmes au poste de City Road. Les responsables disent aux employés de s'asseoir droit, et non pas de s'affaler, tandis que les TPSA dorment. SSMNB demande aux employés de s'asseoir au lieu de se coucher et de ne pas poser leurs bottes sur le divan ou la table. S'ils se sentent harcelés, ils n'ont qu'à communiquer avec les RH. En journée, tout ce qu'on demande au personnel, c'est de tenir la base propre et de s'asseoir droit. Les autres directeurs régionaux confirment que les attentes sont les mêmes partout dans la province. Des employés ont porté plainte à Travail sécuritaire parce que le responsable leur a demandé de laisser les stores ouverts.

iv. **Service d'interprétation téléphonique**

Lors des transferts, le service d'interprétation téléphonique est utilisé assez souvent. Le SCFP signale une situation où une équipe unilingue anglophone d'UTP a été affectée au transfert d'un patient unilingue francophone. Quand les travailleurs paramédicaux se sont rendu compte du problème, on leur a dit d'appeler le service d'interprétation téléphonique. Le SCFP estime que de telles situations ne devraient pas se produire, et que si c'est la nouvelle norme, ce devrait l'être aussi pour le système 9-1-1.

Suivi : SSMNB se penchera sur la question d'ici le 22 avril 2019.

v. **Congé pour affaires syndicales**

Il était convenu entre les parties que les demandes de congé pour affaires syndicales seraient examinées sur-le-champ. Le SCFP dit que ce n'est pas le cas. SSMNB répond qu'il y a eu une erreur dans la région Sud et que Paul a parlé à l'employé concerné. Le SCFP rappelle simplement à SSMNB de s'efforcer de traiter immédiatement les demandes de congé pour affaires syndicales. SSMNB répond qu'il ne s'agit pas de mauvaise intention, mais simplement du nombre de quarts ouverts. SSMNB indique que si un CP voit une demande de congé pour affaires syndicales, il doit prendre l'initiative de la traiter.

vi. **Postes routiers**

Matt s'était engagé il y a quelques années à éliminer les postes routiers. SSMNB répond qu'ils sont encore nécessaires en raison des temps de chute. C'est un problème dans l'ensemble de la province. De plus, avec les nombreuses unités hors service, les postes routiers améliorent la couverture. Le SCFP indique que les ambulances ne peuvent pas dépasser la limite de vitesse pour améliorer le temps de réponse. SSMNB répond que des études ont prouvé qu'une vitesse



accélérée n'améliore pas la situation. Les retards au déchargement causent de gros problèmes. SSMNB continue son travail avec les hôpitaux.

Suivi : Le SCFP demande qu'on envoie plus d'informations sur les temps de chute au personnel.



c. Questions soulevées par SSMNB

i. Ligne confidentielle

Nous lancerons une ligne confidentielle sans frais pour le personnel. Celle-ci sera différente de la ligne « enÉquilibre » du PAE. Le conseil d'administration de Medavie a demandé à toutes ses sociétés exploitantes de mettre en œuvre cette nouvelle ligne sans frais. Les employés pourront appeler ce numéro pour déposer une plainte auprès d'un tiers indépendant qui relaiera ensuite les informations à la société exploitante. C'est simplement une option supplémentaire, non obligatoire, pour signaler un incident. Le fournisseur de services respectera les politiques internes et signalera l'incident aux personnes concernées, ainsi qu'à toutes les personnes qui doivent en être informées. La ligne s'inscrit dans la stratégie d'atténuation des risques de Medavie. Les signalements seront anonymes : les employés n'auront pas à donner leur nom, mais le traitement de l'incident pourrait s'en trouver limité. Le SCFP demande si l'employeur sera avisé lorsque la ligne reçoit plusieurs signalements anonymes d'un même incident. La ligne est toute nouvelle et tout n'a pas encore été réglé. Le gouvernement revoit les politiques sur la violence et le harcèlement au travail. EM/ANB attend que le gouvernement publie les nouvelles versions.

5. Nouveaux points soulevés

i.

6. Prochaine réunion

SSMNB enverra au SCFP ses disponibilités pour juin la semaine prochaine.

Respectueusement soumis par :

Greg McConaghy
SCFP 1252, section locale 4848

Beth Simkins-Burrows
SSMNB